

## **CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 17 MAI 2017**

### **COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 17 Mai 2017 à 20 heures.

Etaient présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,  
M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme  
DERIEUX, M. PECHER  
Adjoints au Maire,  
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI, FOURNEL,  
Mmes COLIN, GUET, DEDENON, BONNARD, MM. LECLOU, PATRIGEON,  
BOUQUET, Mmes DELPHINE, PEYRIDIEU, M. ROLLION, Mme  
CALMETTES, M. GABORET, Mme CHOBERT,  
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. HAGHEBAERT pouvoir à M. DUPATY  
Mme FEVRIER pouvoir à M. BOUQUET  
M. LAVIER pouvoir à M. LECLOU  
Mme CARRIAU pouvoir à Mme GUET  
Mme SIMON pouvoir à Mme BONNARD  
M. RAISONNIER pouvoir à M. ABRAHAM  
M. MARCHETTI pouvoir à Mme CHOBERT

Absent : M. LOUIS

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

#### **I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/03/2017** Est approuvé à l'Unanimité

#### **II RESTAURATION DE L'EGLISE DE SAINT-FIRMIN DES VIGNES**

Le Conseil Municipal approuve le programme de restauration de l'église de Saint-Firmin des Vignes, pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 947.613 € HT, et autorise le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires et à solliciter toutes subventions ou financements  
(Adopté à l'Unanimité)

#### **III AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

1°) Dans le cadre du Fonds d'aide à la voirie communale, il est décidé de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret pour la réalisation du programme 2017 de travaux sur la voirie communale suivant :

Objet	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux
Réfection de la rue et de trottoirs – rue Jacques Prévert	35 528 €	42 633 €
Réfection de la rue Villon-Rabelais	34 991 €	41 989 €
Réfection du carrefour rue du Maupas – rue du général Leclerc	48 705 €	58 446 €
Réfection de trottoirs - rue de la Justice	34 318 €	41 182 €
Aménagement de la rue des Pohuts	41 797 €	50 157 €
<b>Total</b>	<b>195 339 €</b>	<b>234 407 €</b>

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Afin de procéder à la régularisation foncière de parcelles destinées au domaine public communal, il est pris acte des déclarations d'abandon perpétuel au profit de la Ville, des parcelles cadastrées AA n°138 de 228 m<sup>2</sup> et AA n°139 de 198 m<sup>2</sup> situées aux lieux-dits « Le Ruisseau » et « Clos de la Fontaine »

(Adopté à l'Unanimité)

#### **IV FETE DE L'EUROPE 2017**

Une demande de subvention sera présentée au Département pour le financement des animations Belges qui se dérouleront lors de la Fête de l'Europe 2017 et dont le montant total s'élève à 21.963 €

(Adopté à l'Unanimité)

#### **V CULTURE – JUMELAGES**

1°) Le programme des concerts de la saison musicale 2017-2018 est approuvé et les tarifs sont fixés comme suit :

Désignation	Plein tarif	Tarif réduit et groupe	Tarif enfants < 12 ans	Tarif élèves de l'école de musique d'AMILLY	Abonnements		
					3 concerts	5 concerts	7 concerts
17/09/17 : Ensemble Jacques Moderne 19/11/17 : Paul Agnew et Thomas Dunford 10/12/17 : Ensemble Vox Luminis 14/01/18 : Ensemble Il Gardellino 18/03/18 : Ensemble l'Escadron volant de la reine 07/04/18 : Quatuor Mosaïque	17 €	12 €	5 €	gratuit	45 €	70 €	91 €

Désignation	Plein tarif	Tarif réduit	Tarif groupe	Tarif junior < 18 ans	Tarif élèves de l'école de musique d'AMILLY	Abonnements
27/01/18 : Adam Laloum & Victor Julien-Laferrière <i>(partenariat Ville/AME)</i>	19 €	15 €	12 €	5 €	gratuit	Inclus dans les abonnements ci dessus

Vente des programmes	2 €	Gratuit pour le concert Ville/AME
----------------------	-----	-----------------------------------

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Une convention de partenariat sera conclue avec l'Agglomération Montargoise (AME) pour l'organisation du concert d'Adam LALOUM et Victor JULIEN-LAFERRIERE inscrit aux programmes des saisons 2017-2018 de la Ville et de l'AME  
(Adopté à l'Unanimité)

## **VI EDUCATION**

1°) Frais de scolarisation pour les années scolaires 2017/2018 et suivantes :

Le Conseil Municipal :

ACCEPTE, à titre transitoire, pour l'année 2017/2018, la proposition faite en réunion « intercommunale » de fixer les frais de scolarisation pour les élèves Amillois scolarisés dans une école publique située dans l'Agglomération Montargoise et pour les élèves résidant dans l'Agglomération, scolarisés à Amilly, comme suit :

1 290 € par élève en maternelle  
700 € par élève en élémentaire

OPTE, à compter de l'année scolaire 2018/2019, pour une fixation des frais de scolarisation à Amilly, communs pour toutes les Communes de résidence (sans distinction selon qu'elles sont situées en ou hors Agglomération), sur la base de la totalité des charges de fonctionnement, mais à l'exclusion des dépenses relatives aux activités périscolaires, et sans pondération du potentiel financier

DECIDE de demander, pour les communes de résidence des enfants fréquentant les écoles d'Amilly et situées hors Agglomération Montargoise, une participation pour l'année scolaire 2017/2018, calculée sur la base du coût réel et fixée à 912 € pour un élève en élémentaire et 1.628 € pour un élève en maternel, avec application du potentiel financier, pour les Communes dont le potentiel financier est inférieur à celui de la Ville d'Amilly.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école de Viroy une subvention de 1.110 € pour l'organisation d'une sortie sans nuitée de 2 classes de CM1, le 19 juin 2017, à l'étang des Bois (Vieilles Maisons / Joudry)  
(Adopté à l'Unanimité)

## VII RESSOURCES HUMAINES

1°) Afin d'assurer l'entretien du bâtiment de la Maison de la Petite Enfance, est approuvée la création, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2017, de deux postes d'adjoint technique à temps non complet (26,50h et 20h hebdomadaires) accessibles à des candidats relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques (C) ou justifiant d'une expérience confirmée  
(Adopté à l'Unanimité)

2°) Le recrutement de vacataires est autorisé au sein du service culturel pour l'accueil et l'accompagnement des visiteurs et usagers lors de manifestations ou de visites organisées par la Ville, notamment pour le Centre d'art contemporain des Tanneries, la rémunération après service fait étant fixée au taux horaire de 110% du SMIC  
(Adopté à l'Unanimité)

## VIII COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

### MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

**Décision du 08/02/2017 : Ecole municipale d'art – Conclusion d'un contrat avec le prestataire suivant :**

<b>Prestataire</b>	<b>Animation</b>	<b>Date</b>	<b>Montant</b>
Association OMBRES ET LUMIERES	Stage de gravure intitulé « Techniques de gravure indirecte »	11/03/2017	306 € net

**Décisions des 02/02, 03/02 et 23/02/2017 : Animations à la médiathèque – Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :**

<b>Prestataire</b>	<b>Animation</b>	<b>Date</b>	<b>Montant</b>
Association L'ATELIER DES SONGES	Conte « ça swing dans l'potager »	08/04/2017	545 € net
Samia BORDJI	Conférence « Autour de Colette »	25/03/2017	gratuit
Association L'HOMME VISIBLE	Atelier photos pour adultes	29/04/2017	445 € net
Association 45 TOUR	Atelier musical « Rocks & animaux » pour	21/10/2017	1.110 € net

	enfants de 5 à 10 ans		
--	-----------------------	--	--

**Décision du 30/03/2017** : Acquisition d'une œuvre d'art de Jean-Louis GERBAUD (peinture sur dyptique de 122,5 cm x 137,5 cm) pour un montant de 6.000 € net

**Décision du 07/04/2017** : Acquisition, auprès de Manuela MARQUES Artiste photographe, d'un porfolio de 10 tirages photographiques (30 X 40 cm) pour 5.405 €.

**Décisions pour l'organisation de la Fête de l'Europe des 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017 – Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :**

- 19/01/2017 l'Association « La Saugrenue » pour les déambulations le samedi 1<sup>er</sup> juillet (2.278,19 € TTC)
- 19/01/2017 « L'Association ASIN», pour le bal du Bringuebal le samedi 1<sup>er</sup> juillet, Centre bourg (3.950 € non soumis à TVA)
- 25/01/2017 La Société « KEOLIS » pour un contrat de location d'espaces publicitaires sur les arrières de 29 bus de l'Agglomération Montargoise du 26 juin au 02 juillet (1.440 € TTC)
- 01/02/2017 « La compagnie des Quatre Saisons », pour le manège l'Arbre Nomade, les 1<sup>er</sup> et 02 juillet, derrière l'église (3.900 € TTC)
- 15/02/2017 « SARL Les Facéties de Lulusam » pour le concert d'Eskelina à l'auditorium de la médiathèque le samedi 1<sup>er</sup> juillet (1.899 € TTC)
- 02/03/2017 « Il Gardellino ASBL» pour le concert de l'ensemble baroque le vendredi 30 juin à l'Espace Jean Vilar (3.000 € TTC)
- 08/03/2017 « Association Dionysiac Tour », pour un concert de La Chiva Gantiva, le samedi 1<sup>er</sup> juillet, Place de Nordwalde (6.330 € TTC)
- 15/03/2017 « DOO WAP» pour le concert de Typh Barrow le vendredi 30 juin à l'Espace Jean Vilar (3.000 € HTVA)
- 16/03/2017 « Les Echasseurs Namurois » pour des déambulations les samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 juillet (3.800 € TTC)
- 24/03/2017 « La SAS Presses de Loire » pour une insertion publicitaire dans le magazine Festivalier (384 € TTC)
- 29/03/2017 « Centre France Publicité » pour les encarts presse dans la République du Centre et l'Eclaireur du Gâtinais (2.651,54 € TTC)
- 04/04/2017 « SHOW TRIAL DEVELOPPEMENT » pour un show de VTT Trial place de l'Eglise le dimanche 2 juillet (669 € non soumis à TVA)
- 05/04/2017 « Alliance Musicale de Montargis » pour le concert du samedi 1<sup>er</sup> juillet et les déambulations du dimanche 2 juillet (300 € TTC)
- 06/04/2017 « L'Association ACB Jeux », pour une animation avec une vingtaine de jeux en bois les 1<sup>er</sup> et 02 juillet, Jardin Saint Loup (1.020 € TTC)
- 06/04/2017 « New Sound » pour un spectacle le samedi 1<sup>er</sup> juillet (350 € sans TVA)
- 14/04/2017 « Mr Rémi FAGET » pour la prestation d'animateur micro les 1<sup>er</sup> et 02 juillet, (2.150 €)
- 02/05/2017 « Bodega Banda » pour les déambulations le dimanche 2 juillet (1.000 € TTC)

**CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES**

**Décision du 04/05/2017** : Rétrocession à la Ville d'une concession cinquantenaire au cimetière de Saint-Firmin au prix de 189 €.

**Affiché le 22 Mai 2017  
Le Maire d'Amilly**

**Gérard DUPATY**